

Plan Climat Air Énergie Territorial

La loi dite de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) exige que les intercommunalités de plus de 20 000 habitants mettent en place un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce plan climat a pour but de décliner localement les objectifs de l'Accord de Paris, conclu lors de la COP21, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, de consommations énergétiques et d'augmenter la production d'énergies renouvelables.

Engagée depuis 2019 dans l'élaboration du PCAET Lyons Andelle, la Communauté de communes Lyons Andelle a mobilisé les forces vives et acteurs de son territoire pour définir une feuille de route ambitieuse mais réaliste. Validé par le conseil communautaire en février 2020, le projet a ensuite été soumis aux autorités environnementales et au public pour avis.

5 axes définis

Le PCAET Lyons Andelle a ainsi été approuvé définitivement le 24 juin 2021 par les membres du conseil communautaire. L'action du territoire en matière de transition écologique et énergétique se divise en cinq axes :

- Des déplacements optimisés en favorisant les modes actifs et des pratiques partagées
- Une rénovation énergétique performante sur les logements les plus énergivores
- Un partenariat avec le secteur industriel et agricole pour favoriser les démarches vertueuses
- Un développement diversifié des énergies renouvelables et de récupération et en particulier du bois énergie tout en respectant les enjeux environnementaux
- Un territoire résilient face au changement climatique par un aménagement et des pratiques adaptées

- [Télécharger le Plan Climat Air Énergie Territorial Lyons Andelle 9.31 Mo](#)

Contact

Pôle Attractivité du territoire

ZA La Vente Cartier, 15 rue Martin Liesse BP 20 - 27380 Charleval

[02 32 49 61 27](tel:0232496127) [Contacter par mail](#)